Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 18, rue d'Angleterre, 18 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITÉ

Annonces	la ligne 0.50
Réclames	— 1.50
Faits divers	— 2.50
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton	— 3.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	— 3.50
Etat-civil	— 2.75
Chronique locale	— 3.00
Echos	— 3.50
Gazette du Nord	— 5.00

Temps probable. — En France, un temps généralement nuageux et un peu frais est probable.

La religion divinise tout avant de l'offrir aux méditations de l'homme. La religion humanise tout, mais d'une humanité supérieure, afin de le consacrer au culte de Dieu. S.

Une bonne Loi

La loi scolaire qui, depuis deux ans, a soulevé en Belgique, tant au Parlement que dans le pays, de si vives discussions vient enfin d'être votée par le Sénat belge.

Pendant de longs mois, les libéraux et les socialistes pratiquèrent, dans les deux Chambres, une obstruction à outrance.

Evitant d'aborder de front les dispositions de la loi, ils se répandirent en interminables digressions, paraissant tour à tour à la tribune, pour se permettre toutes les audaces oratoires, pour pousser des clameurs d'indignation, baver sur l'Eglise et ses dogmes le fiel de leur sectarisme.

Heureusement tous les efforts des gauches sont venus se briser contre le bloc catholique.

L'anomalie monstrueuse et vieille de tantôt trente ans qui mettait, chez nos voisins, la majorité catholique sur un pied d'infériorité insupportable en matière d'enseignement, a pris fin.

La nouvelle loi édicte, pour les parents l'obligation d'instruire leurs enfants ; mais par contre leur assure le droit de choisir l'école qu'ils jugent la meilleure.

Obligation pour l'Etat de favoriser l'éclosion et le fonctionnement de toutes les écoles répondant aux divers choix des parents ; tout au plus, conservera-t-il le droit d'exclure de ses faveurs les écoles où l'enseignement serait franchement antinational ou antisocial.

Obligation pour l'Etat de mettre sur le même pied toutes les écoles, en leur attribuant des subsides au prorata du nombre de leurs élèves.

Est formellement interdite et punie d'une amende de 50 à 500 francs toute pression ayant pour conséquence d'imposer aux parents le choix d'une école contraire à leur volonté.

Il y aura donc des écoles confessionnelles pour ceux qui préfèrent des écoles confessionnelles, comme il y aura des écoles non confessionnelles pour ceux qui préfèrent celles-ci.

Telle est, dans ses grandes lignes, la nouvelle loi scolaire belge : loi de justice, de liberté, de véritable égalité, d'impartialité, instrument de paix et de tolérance qui respecte les droits de tous les parents sur leurs enfants.

Au surplus cette loi inaugure une très heureuse innovation, à savoir l'instauration, dans toutes les écoles primaires soumises à l'inspection de l'Etat, d'un 4e degré d'enseignement préparatoire à la formation technique et professionnelle des jeunes gens.

Cet enseignement qui comprendra la 7e et 8e année d'études sera adapté aux nécessités des diverses régions, voire aux nécessités locales.

Des programmes spéciaux seront élaborés pour les régions agricoles, pour les régions industrielles et pour les villes où le commerce intervient largement.

Les enfants recevront ainsi un enseignement pratique approprié à la profession qu'ils auront à exercer plus tard.

Dans les régions, par exemple, où l'agriculture est la principale source de richesses, l'enseignement du 4e degré sera nettement orienté vers l'agriculture, l'horticulture ou la culture maraîchère.

La pratique s'alliera à la théorie ; le jardin de l'école suffisamment vaste, et, au besoin des champs d'expérience établis dans le voisinage serviront d'ateliers. Des cultures démonstratives seront entreprises avec le concours des élèves.

Le maître pourra conduire ses jeunes gens dans les fermes les mieux outillées ; il leur fera connaître les propriétés des engrais naturels ou chimiques ; il leur parlera de la sélection des graines et des porte-graines ; il donnera un cours élémentaire de zootechnie, d'hygiène du bétail, etc.

Il fera la guerre surtout aux abus de toutes sortes, aux préjugés et aux pratiques défectueuses.

Les programmes tiendront compte de la diversité des rôles que le garçon et la fillette joueront plus tard dans la société : les programmes pourront même différer d'école à école.

C'est une initiative des plus heureuses qui dénote le bon sens et l'esprit pratique de nos voisins et dont ils peuvent attendre les meilleurs résultats, pour la formation professionnelle des jeunes générations.

Nous voilà loin de la fameuse unification de l'enseignement pour tout le territoire d'un pays ! Comme nous paraît absurde et vieux jeu notre ancien ministre M. Duruy tirant un jour sa montre et disant, avec une pointe d'orgueil, à un député : « En ce moment les élèves de toutes les écoles primaires de France font leur composition de géographie » !

— Le 14 mai 1914, jour où fut votée la loi, sera une date mémorable pour les catholiques belges et le pays tout entier.

Les libéraux et les socialistes du Sénat, comme l'avaient fait naguère ceux de la Chambre, ont quitté la salle, au moment du vote final ; cette conduite inspirée par un sectarisme aveugle les condamne hautement.

Les catholiques seuls ont voté cette loi excellente en tous points : ce sera leur honneur. — Fiers, ils peuvent et doivent l'être.

A. R. T.

Gazette du Nord

Mardi matin, a été célébré, à **HAZEBROUCK**, en l'église N.-D. de Lourdes, le mariage de **M. Joseph Stoven**, maître-imprimeur à Hazebrouck, fils de Mme Stoven, née Géneau de la Marlière, avec **Mlle Marie-Jeanne Verpoorter**, fille de M. et Mme Verpoorter-Mathé, d'Hazebrouck.

M. Crémon, curé de Broxeele, reçut le consentement des jeunes mariés et prononça une délicate allocution de circonstance.

Les témoins furent pour la mariée, MM. Verpoorter, d'Hondschoote, et Mathé, pâtissier à Dunkerque, ses oncles ; pour le marié, MM. François Stoven, son frère, et Henri de la Marlière, son oncle.

Samedi a été célébré, en l'église de **TRITH-LE-POIRIER**, le mariage de **M. Jules Pamart**, fils de M. et Mme Victor Pamart, d'Haulchin, avec **Mlle Donnay**, fille de M. et Mme Donnay, du Poirier.

Les témoins étaient, pour le marié, MM. Victor Pamart et Pierra Lemaître, ses frère et beau-frère ; pour la mariée, M. Eugène Donnay et Mlle Marthe Donnay, ses frère et sœur.

Le consentement des jeunes époux a été reçu par M. Deblock, curé de la paroisse.

ÉCHOS

LEGION D'HONNEUR

Sur la proposition du ministre de la guerre, le capitaine **Velein**, du premier groupe d'aviation militaire, est nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre de l'aéronautique militaire.

La santé du capitaine continue de s'améliorer. On signale également l'amélioration de l'état de son mécanicien, le soldat Destot.

INSTALLATION D'UN OFFICE MAROCAIN A PARIS

Les demandes de renseignements de plus en plus nombreuses qui lui parviennent de tous côtés de la part du public français à propos du Maroc, ont amené le résident général au Maroc à créer à Paris un Office du gouvernement chérifien et du Protectorat de la République française au Maroc, dont la direction a été confiée à M. Auguste Terrier, conseiller du commerce extérieur de la France, et qui a pour objet :

1° De centraliser et de mettre à la disposition du public les renseignements de toute nature concernant l'agriculture, le commerce, l'industrie, les travaux publics et les conditions du travail dans l'Empire chérifien ;

2° De renseigner les colons français au Maroc et les indigènes sur les débouchés offerts aux produits marocains ;

3° De faire connaître par l'intermédiaire des Chambres de Commerce, des groupements professionnels, et par la presse, les ressources économiques du Maroc ;

4° D'assurer la participation du protectorat aux Expositions.

Les bureaux de cet Office viennent d'être installés, 34, Galerie d'Orléans, au Palais-Royal, à côté de ceux de l'Office de l'Algérie et de l'Office de la Tunisie.

LES ORTOLANS

Le transport et la vente de l'ortolan gras seront tolérés, à titre tout à fait exceptionnel, pendant les mois de juin et juillet 1914.

CONCOURS D'HAUBOURDIN

Il est rappelé aux propriétaires de chiens de bergers, de chiens de bouviers, de chiens de trait que les inscriptions pour l'exposition qui aura lieu le 28 juin à la mairie d'Haubourdin sont reçues jusqu'au 20, chez M. Dumortier, 5, rue du Parc, à Haubourdin.

CONCOURS DE JUMENTS ET POULICHES

Trois concours de juments pouliniéres et de poulichez de gros trait âgées de 3 ans auront lieu : à **Bourbourg**, le 7 juillet, pour les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, à **Valenciennes**, le 18 juillet, pour les arrondissements de Lille, Douai et Valenciennes, et à **Berlaimont**, le 26 juillet, pour les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

Les demandes d'admission devront être déposées aux mairies de Bourbourg avant le 2 juillet, de Valenciennes, avant le 13 et de Berlaimont avant le 21.

SOCIETE D'HORTICULTURE DE VALENCIENNES

La liste des numéros sortis de la tombola générale du 24 mai est à la disposition des sociétaires qui en feront la demande à M. Lemaille, secrétaire de la société, 60, rue de Condé, à Anzin.

Par économie achetez le
PETROLE FIDES
il donne plus de lumière que tout autre

NOUVELLES MILITAIRES

MANŒUVRES D'AUTOMNE EN 1914

Les réservistes non gradés de la classe 1909, qui sont convoqués pour faire une période au 43e régiment d'infanterie en 1914, sont autorisés à amener aux grandes manœuvres les chevaux de trait dont ils sont propriétaires. Ils adresseront leur demande au colonel commandant le 43e avant le 1er août.

Il leur sera envoyé une convention qu'ils devront signer, et qui indiquera les conditions dans lesquelles se fera la location.

Ces réservistes sont convoqués seulement la veille du jour où les chevaux sont nécessaires. Ils sont chargés de soigner leurs chevaux, qui sont nourris aux frais de l'Etat. Ils reçoivent en outre une indemnité de 7 (sept) francs par jour.

Les réservistes des autres classes qui désireraient être convoqués par devancement d'appel pour amener leurs chevaux aux manœuvres de 1914, adresseront leur demande pour le 1er août au colonel commandant le 43e régiment d'infanterie.

INSPECTION DE LA GARNISON DE LILLE

M. le général Larrezac, inspecteur d'armée, membre du Conseil supérieur de la guerre, arrivé samedi après-midi, a commencé mardi matin sa tournée d'inspection.

Accompagné par M. le général Lebas, gouverneur de Lille, il s'est rendu à six heures du matin à la Citadelle, où il a visité particulièrement les magasins de la mobilisation.

Montant en automobile, et toujours assisté de M. le général Lebas, il s'est dirigé vers les forts de Bondues et de Sainghin qu'il examina en détail.

A dix heures et demie, il partait visiter l'ouvrage d'Enchemont, puis, ensuite, les forts de Vendeville et de Seclin.

A une heure de l'après-midi, M. le général Larrezac se trouvait au quartier général, où il eut une longue conférence avec les lieutenants-colonels, les colonels et les officiers généraux de la garnison.

CAUSERIE
DE
M. L'ABBE THELLIER DE PONCHEVILLE
à Saint-Saulve

POUR LE RENOUVEAU CHRETIEN

Vendredi soir, à huit heures, plus de trois cents personnes se pressaient dans la grande Salle Paroissiale pour entendre la parole sympathique et charmante de M. l'abbé Thellier de Poncheville.

« Quelques ébauches d'idées, quelques manus faits, quelques discrets conseils », ainsi annonçait-il sa conférence.

Ce qu'il faut à notre pays, en notre temps, ce sont des âmes fortes, d'absolus dévouements. La tâche urgente est donc de **préparer des apôtres**, au foyer de famille, de **former des apôtres** dans les œuvres catholiques, d'**organiser les apôtres** en vue de leur action conquérante.

« Etre mère, ce n'est pas seulement coucher un petit corps d'enfant délicatement dans un berceau, c'est bien plutôt susciter l'éveil d'une âme dans ce petit corps....

« La première des Voix qui devaient faire Jeanne d'Arc, ce fut la voix de sa mère...

« Foyers chrétiens, donnez-nous des êtres de volonté, des êtres de charité, des êtres passionnés pour le bien...

« Mères, donnez-nous des volontés prêtes à l'action, forgées par le labeur, trempées dans le sacrifice...

« Excitez surtout au cœur de vos petits la grande charité du Christ, qu'allume en eux la grâce du baptême...

« Un catholique ce n'est pas celui qui aime tant Dieu qu'il en oublie d'aimer les autres ; c'est celui qui aime Dieu jusqu'à s'oublier soi-même pour son service dans la personne de son prochain...

« Autrefois, il existait de-ci, de-là, dans les paroisses une sorte de personnage, salué de tous qu'on appelait l'Homme d'Œuvres. Maintenant tous sont ou doivent être pour leur part des hommes d'œuvres.

« Mères, il faut une passion au cœur du jeune homme, de la jeune fille : ouvrez leurs âmes à cet élan vers les cimes, produit de la foi, de la pureté et de la grandeur d'âme...

FORMONS DES APOTRES DANS LES ŒUVRES

« Il est une solidarité chrétienne comme il est une solidarité ouvrière...

« Nos petites affaires personnelles ne sont qu'une faible portion de toutes les affaires humaines et catholiques, qui sont les mêtres aussi, quoiqu'à des titres divers...

« Chacun doit être utilisé, chacun a besoin d'être pris dans un groupe, car l'association est une force où 3 et 3 ne font pas 6 mais 9...

« Ne pas faire le bien qui nous est demandé, c'est déjà faire le mal...

« L'action d'une élite est nécessaire : formons des élites. J'irai seule, disait Jeanne d'Arc, et force gens me suivront bientôt. »

La Jeunesse catholique, les Cercles d'études, la Ligue Patriotique des Françaises, doivent former un tempérament spécial en leurs membres. Ils doivent concevoir la vie comme « un apostolat de chaque jour, un bon exemple de chaque instant...

« On se fatiguera des parleurs à l'âme médiocre et matérialisée ; les catholiques seuls, avec leur vieil Evangile et leur Christ d'amour, seront l'espoir dernier de nos détresses...

« Songeons, chrétiens, aux représailles catholiques que nous aurons un jour à exercer : il nous faudra accabler d'amour et de bienfaits le mal et les méchants...

ORGANISONS LES TRAVAUX DES APOTRES

« Toute la vie humaine est un terrain d'apostolat. Nos apôtres, une fois formés, auront une incomparable action, intense et désintéressée dans tous les domaines : civique, moral, social, économique, professionnel...

« Un monde nouveau, le monde ouvrier, s'organise près de nous avec son esprit, ses méthodes, ses organes, journaux, théâtres, ses assemblées, ses chefs, ses intérêts de classe ; il en produit là un mouvement auquel on ne peut rien trouver de comparable depuis le bouleversement économique du XVIIIe siècle. A ce monde nouveau il faut de nouveaux apôtres, parlant la nouvelle langue et que n'effraient pas les nouveaux barbares ; il faut des pionniers du christianisme, peut-être un jour aussi des martyrs ; donnons-les à Dieu, soyons-en nous-mêmes, partageons-nous les tâches : Dieu a vaincu le monde...

« L'élite du monde moderne a déjà la nostalgie des croyances perdues, et le besoin de Dieu s'y fait nettement jour. Mais après avoir doré les cimes, le soleil de l'Aube Nouvelle éclairera les vallées, et elles se réveilleront pour appeler la foi...

« Croyez-vous qu'il soit possible longtemps de faire admettre au peuple la triste et désolante doctrine de mort et d'anéantissement qu'enseigne le matérialisme ? Croyez-vous qu'il n'a pas besoin de la compensation éternelle pour supporter sa vie pénible d'ici-bas ? Croyez-vous qu'il n'ait pas plus besoin de Justice et d'Amour que de force et de matière ?...

« Deux religieuses exilées en Amérique rentraient en France. A leur descente du paquebot la première voix française qui les accueillit fut celle d'un petit mendiant. Et la pauvre Sœur vidant son porte-monnaie de misère pleurait de joie de pouvoir enfin de nouveau aider et aimer ce peuple de France qui les attendait et auquel elles voulaient apporter Dieu et la Foi. Ce n'était là qu'un symbole touchant de la rencontre émue qui bientôt jettera dans les bras de l'Eglise, la pauvre âme populaire à laquelle on a tout pris en lui volant sa foi et sa religion ».

Bonne et trop courte soirée dont les échos ne sont pas près de s'éteindre dans les âmes émues qui y ont assisté, et qui fera germer un jour des apôtres pour aider celui qui n'en parle si bien que pour l'être lui-même jusqu'au plus profond de son âme de prêtre.

QUERELLES D'ALLEMANDS

Il est vraiment extraordinaire que les Allemands accusent le grand dessinateur alsacien Hansi de créer, ou tout ou moins d'entretenir la mésintelligence entre l'Empire et nous. Haro sur le baudet ! s'écrient les pangermanistes. C'est ce pelé, ce tondu qui est cause de tout le mal ! C'est son œuvre et surtout son livre « Mon Village » qui empêchent les deux peuples allemand et français de se réconcilier. Aussi un crime de telle importance ne saurait-il être trop puni. Pour cet humoriste de la plume et du crayon, la Haute Cour de Leipzig et les peines qu'elle entraîne, c'est-à-dire la réclusion ou la forteresse, sont tout juste suffisantes.

Tel est le point de vue auquel se plaça, ces jours-ci, le tribunal de Colmar en renvoyant Hansi devant la Cour Suprême de l'Empire.

Ce récent exemple de la bonne foi germanique, qui restera dans l'histoire aussi fameuse que l'antique foi punique, me revenait en mémoire, en apprenant la scandaleuse arrestation de notre compatriote, M. Clément Bayard. Est-ce Hansi qui est cause de l'indignation provoquée dans notre pays par la brutale agression dont fut victime le grand et loyal constructeur de nos dirigeables ? Est-ce à Hansi qu'il faut attribuer la colère entretenue en France par l'attitude du monde officiel allemand à l'endroit de notre glorieuse légion étrangère, calomniée non seulement par les fous du pangermanisme envieux, mais par les ministères prussiens eux-mêmes ?

Est-ce à Hansi encore, arrêté en plein prétoire et traité comme un malfaiteur qu'il faut attribuer nos sentiments quand nous voyons l'Allemagne persister à nous imposer des conditions au Maroc, en dépit des traités et de la cession d'une partie du Congo ? Est-ce encore à Hansi qu'est due l'émotion provoquée en France par la nouvelle que nos compatriotes seraient obligés de quitter l'Alsace-Lorraine où, jadis, nous accordions si largement l'hospitalité aux Allemands ?

Maximilien Harden, le célèbre écrivain allemand, peu suspect de tendresse à notre égard, écrivait : « Si l'on veut se plaindre chez nous des attaques de l'étranger contre l'Allemagne, il faut d'abord demander si le gouvernement a connaissance des cartes postales exposées à Berlin et dans lesquelles la légion étrangère française est représentée comme une horde de cannibales... Des Américains m'ont dit que tous les journalistes étrangers vivant à Berlin prétendent que nulle part on ne dénature ainsi ce qui se passe à l'étranger et on n'écrit de façon aussi haineuse ».

L'aveu est précieux à l'heure où la Germanie cherche à charger de ses fautes le pauvre alsacien Hansi. Mais elle ne donnera pas le change au monde civilisé, et nul doute que la Haute-Cour de Leipzig, composée de magistrats indépendants et justes ne s'élève au-dessus des haines aveugles des pangermanistes maladroits, tracassiers et tyranniques.

Gabriel Bonvalot.

LES EPREUVES D'ADMISSION A L'ECOLE CENTRALE
SONT ANNULEES

M. Noël, sénateur, directeur de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, et M. Boutillier, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, président du jury d'examen, se sont rendus auprès de M. Raoul Péret, ministre du commerce, pour lui remettre le rapport relatif aux fraudes commises lors du concours d'admission à l'Ecole Centrale.

Il a été établi que plusieurs jeunes gens avaient en effet eu connaissance des sujets à traiter avant le concours.

En présence de ces faits, M. Péret a décidé qu'il y avait lieu de recommencer complètement les épreuves écrites au concours et de fixer celles-ci à une date très rapprochée.

Le ministre du commerce a de plus demandé au directeur de l'Ecole Centrale, de continuer activement l'enquête commencée, afin d'arriver à découvrir l'auteur des indiscrétions qui avaient permis aux candidats d'être informés des sujets à traiter.

Il a enfin envisagé un certain nombre de mesures qui seront appliquées dans le prochain concours et rendront impossible le retour d'incidents aussi regrettables.

LE CONCOURS
DU COMICE AGRICOLE
de l'arrondissement de Lille

LE CONCOURS DE CHIENS

Voici les résultats de ce concours :

Bergers de Beauce (chiens et chiennes). — 1er prix, médaille d'argent, chien à M. Ch. Mulaert-Broux ; 2e, méd. de bronze, chienne à M. Jean Dujardin.

Berger de Brie (chiens et chiennes). — 1er prix, méd. d'argent, chien à M. Léon Duprez ; 2e, méd. de bronze, chienne à M. Jean Geyssens ; 3e, méd. de bronze, chien à M. François Bracke ; mention très honorable, diplôme, chien à M. Jean Geyssens ; id., M. A. Boulenger ; ment. honorable, diplôme, chien Bouvier, à poil long, à M. Gaston Versluys.

Bergers Ecossais (Collies). — 1er prix, méd. d'argent, chien à M. Jean Degrève ; 2e, méd. de bronze, chien à M. Eugène Noël ; 3e, méd. de bronze, chienne à M. François Blicke ; mention très honorable, diplôme, chienne à Mlle Hélène Selosse ; mention honorable, diplôme, chien à M. Clément Verscheiden ; id., chienne à M. François Blicke.

Chiens de bouviers des Flandres. — 1er prix, méd. d'argent et prix d'honneur, méd. de vermeil ou 10 fr., chien à M. Gaston Hennion ; 2e et 3e prix, méd. de bronze, chiens à M. Charles Blin ; mention très honorable, diplôme, chien à M. Hector Valcke.

Chiennes. — 1er prix, médaille d'argent, chienne à M. Hector Valcke.

Chiens bouvier Allemand. — 1er prix, médaille d'argent, chiens à M. Achille Vancoppenolle.

Chiens et chiennes à battre le beurre. — 1er prix, médaille d'argent, chien à M. Paul Nys.

Chiens et chiennes de garde. — 1er prix, médaille d'argent, chiens à M. Etienne Legrand ; 2e, méd. de bronze, chien à M. Louis Nouque.

Chiens et Chiennes de chasse. — 1er prix, méd. d'argent, chien épagneul français à M. Aug. Pelade ; 2e, méd. de bronze, chien épagneul, à M. Romain d'Halluin.

Chiens et chiennes terriers. — 1er prix, méd. d'argent, fox-terrier à M. Richard De Boene ; 2e, méd. de bronze, schipperks, M. G. Corman.

L'AVIATION A LA BRAYELLE

L'escadrille du centre de Douai se rendra le 24 juin à Sissonne pour prendre part aux évolutions des troupes.

L'escadrille ne reviendra plus à la Brayelle et rejoindra définitivement le centre de Reims.

L'INCIDENT DES CARTES ELECTORALES
A LILLE

Muni d'une commission rogatoire de M. Goberi, M. Videt, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu mardi matin et mardi après-midi dans un établissement de la ville et a vérifié si certains noms inscrits sur les listes électorales étaient aussi inscrits sur les registres de cet établissement.

M. Gobert a inculpé le Frère Cyrille Lesage, de complicité dans les fraudes électorales. Contrairement aux déclarations des Frères Gallet et Decloedt, le magistrat prétend que c'est le Frère Cyrille qui les aurait chargés d'aller voter pour d'autres électeurs. Un policier s'est rendu mardi après-midi à Annappes pour inviter le Frère Cyrille à se rendre au Palais-de-Justice. Le religieux était absent.

UN HOMME TOMBE ET SE TUE
A LA GORGUE

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers trois heures du matin, Henri Dubois, dit « Le Batteux », ouvrier de distillerie chez M. Georges Woussen, était occupé à son travail sur un échafaudage d'environ 2 m. 50 de hauteur, lorsque tout à coup il perdit l'équilibre et s'affaissa sur le sol, la tête en avant. Il tomba malheureusement sur un tas de briques. Quand on le releva il était inanimé, la tête ensanglantée.

M. Georges Woussen, prévenu aussitôt, fit chercher un docteur et un prêtre. M. le docteur Delporte constata une fracture du crâne, donna les premiers soins au blessé et le fit transporter à son domicile. A ce moment arrivait M. l'abbé Vanderbavière, vicaire à Estaires. Il parvint à confesser le malheureux, qui avait repris connaissance mais dont tous les membres étaient paralysés, et il lui administra les derniers sacrements.

Dans la journée l'état du blessé ne fit qu'empirer. Il mourut vers sept heures du soir.

DEUX ENFANTS
gravement blessés par un auto
A LOON-PLAGE

Lundi midi, M. Léon Outteryck, chauffeur de M. Gombert, armateur à Gravelines, passait en auto route de Loon se rendant à Dunkerque, à la gare, où il devait prendre quelqu'un ; il avait à ses côtés son jeune fils âgé de 9 ans.

A la hauteur du jardin de M. Edouard Ropital, un groupe d'enfants s'amusaient sur la route ; le chauffeur corna à bonne distance, mais les petits imprudents ne se garèrent pas aussi vite qu'on eut pu le prévoir, et le chauffeur se rendit compte du terrible danger qu'ils couraient ; il voulut éviter l'un d'eux ; le jeune Vanhelst, 10 ans, qui ne s'était pas rangé à temps se trouva en un clin d'œil frappé par une roue de la voiture qui lui passa sur les jambes, mais en lui faisant faire une forte embardée. Le chauffeur de son côté avait jeté l'auto sur un arbre, et sous la violence du choc, son fils fut projeté à plusieurs mètres de là, par-dessus.

Les deux enfants, transportés dans une maison voisine, reçurent les soins du docteur Top, de Loon-Plage, qui constata la gravité de leur état ; le jeune Outteryck, atteint d'une forte commotion cérébrale, ne devait reprendre ses sens que la nuit suivante ; il avait l'épaule brisée, et portait de nombreuses contusions ; l'autre enfant, le jeune Verheist a une jambe fracturée et on craint des lésions internes.

Quant au chauffeur, il n'avait que quelques blessures de peu d'importance.

La gendarmerie de Gravelines a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

CAPTURE D'UN AUTO DE FRAUDE
DE FLINES-LEZ-RACHES

Le gendarmes de Douai ont ramené, mardi soir, à 10 heures, à la caserne de gendarmerie, un automobile aménagé pour la fraude, qui était abandonné depuis huit jours dans un hangar appartenant à M. Broux, cultivateur au hameau de Catelet, à Flines-lez-Raches.

L'automobile était vide et ne marchait que difficilement.

Il y a quelques jours, des individus étaient venus pour tenter de réparer la voiture. C'est une très puissante machine genre que celles habituellement employées par les fraudeurs.

Un cambriolage
rue des Poutrains
A TOURCOING

Dans l'après-midi de lundi, Mme Marescaux, fabricant de chaussures, rue des Poutrains, 27, s'était absentée en compagnie de ses enfants. En rentrant vers 8 heures et demie, elle trouva que toutes les pièces avaient été visitées, les meubles fouillés. Dans le bureau de Madame on avait volé une somme de 350 fr., et une autre de 150 fr. placée dans un meuble d'une chambre. De nombreux bijoux avaient disparu, notamment une montre en or, une chaîne et une bague en or, des boutons de manchettes, une paire de boucles d'oreille et un collier avec croix en or, un revolver.

Les malfaiteurs avaient mis le feu à du linge dans une armoire. Un meuble flambait. L'incendie fut éteint au moyen de seaux d'eau.

M. Meynier, commissaire, fait rechercher les audacieux auteurs de ce cambriolage.

COFFRES-FORTS FICHET, contre le vol et le feu, 13, rue Nationale, LILLE. H-058

SUCREZ VOS FRUITS AVEC
LE SUCRE BEGHIN
041

LES DRAMES
A LILLE

UNE FEMME ARROSE DE VITRIOL SON MARI QUI DORMAIT

Mme Irma Deslanguez, 31 ans, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, cour Saint-Paul, vivait depuis sept ans des jours heureux avec son mari, Jules, 31 ans, mécanicien, et ses trois enfants. Il y a quelques jours, l'harmonie qui régnait dans ce ménage se dissipa subitement. L'épouse se crut autorisée à faire de graves reproches à son mari.

Estimant que les paroles ne manifestaient pas suffisamment la colère qu'elle éprouvait, elle résolut de passer aux actes.

Mardi matin, vers 5 heures, alors que son mari dormait encore, elle prit un bol de vitriol préparé depuis la veille et en répandit le contenu sur la figure du malheureux. Elle courut ensuite se constituer prisonnière au poste de police de la rue Racine.

Grièvement blessé à la figure et à la poitrine, M. Deslanguez alla se faire panser chez sa mère, rue d'Haubourdin. Un docteur le fit ensuite admettre à l'hôpital Sainte-Eugénie. On craint qu'il ne perde l'œil droit.

UN GRAISSEUR BLESSE D'UN COUP DE COUTEAU UN MARCHAND DES QUATRE-SAISONS

Mardi soir, à 5 heures, Joseph Télu, 44 ans, marchand des quatre-saisons, rue Solférino, 132 ter, et Maria Ranson, 20 ans, étirageuse, sortaient, en compagnie de deux autres personnes, du cinéma Pécôme, rue de Bethune.

Un jeune homme les aborda. C'était Claude Fournier, 20 ans, graisseur, rue d'Iéna, 65 bis. « Rends-moi l'argent que m'a pris Maria, » cria-t-il à Télu. Comme celui-ci lui répondait qu'il ne lui devait rien, le graisseur sortit un couteau de table de sa poche et lui en porta un furieux coup à la poitrine. Atteint au poumon, le marchand tomba comme une masse.

On le transporta dans une pharmacie, puis au poste central de police, et enfin à l'hôpital Saint-Sauveur.

Claude Fournier, après son coup, s'était enfui par la rue des Molfonds. Il eut aussitôt près d'une centaine de personnes à ses trousses. Il allait entrer dans la rue des Fossés lorsque M. Merlot, marchand des quatre-saisons, l'empoigna et le renversa.

Les agents Condrieux, Mestag et Dancoisne eurent fort à faire pour l'arracher aux mains des passants qui le bourraient de coups de poing et de pied, et la conduire devant M. Lamour, commissaire de police.

Lorsqu'on lui eut fait connaître la gravité de l'état de Télu, il déclara qu'il n'avait pas voulu le tuer et qu'il regrettait son acte. Il ajouta qu'il avait voulu se venger du marchand parce que celui-ci lui devait de l'argent.

Bien que le poumon ait été perforé, on espère que le marchand des quatre-saisons pourra être sauvé. Il est en effet de constitution très solide. Il y a quatre ans, dans la rue du Faubourg-de-Douai, il eut le ventre perforé par le timon de sa voiture. Il dut subir l'opération de la laparotomie.

Les actes de banditisme
DE SECLIN

Bien que Hornain et Wastels aient passé des aveux complets sur tous les faits qu'on leur reproche, M. Delalé s'est cependant rendu une nouvelle fois, mardi après-midi, à Seclin.

Les deux jeunes gens y ont raconté comment ils s'étaient introduits dans la ferme de Mme Dorchies, rue du Calvaire, et dans l'école.

Cette opération judiciaire n'a provoqué la découverte d'aucun fait qui ne soit déjà connu.

LE DRAME DE ST-POL

L'enquête sur le drame de la rue Chanzy où le malheureux Bryckaert trouva la mort, se poursuit avec activité ; les charges pesant sur Lemaire se précisent, accablantes ; il a été conduit mardi après-midi chez un coutelier de la ville où il avait, d'après des déclarations antérieures, acheté le couteau dont il se serait pour frapper sa victime ; on sait que ce couteau est demeuré introuvable ; un ami complaisant l'aura fait disparaître sitôt le coup perpétré.

Le commerçant n'a pu préciser ses souvenirs, mais Lemaire a désigné comme absolument semblable à celui qu'il lui avait acheté, un couteau de l'étalage qui a été saisi par M. Desticker et qui constitue une arme des plus dangereuses.

TROIS JEUNES VAURIENS
arrêtés pour vol
A LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES

M. Victorien Doutrelon, 33 ans, charron, au hameau de Pétillon, à Fleurbaix, employait chez lui un pupille de la colonie Saint-Bernard, de Loos, Eugène Clos, 17 ans, né à Paris, condamné déjà 4 fois pour vagabondage.

Lundi après-midi, le charron s'en allait avec son ouvrier, voir battre les coqs à l'estaminet Leurs.

Une heure après Clos le quitta, et vers 5 heures et demie, une gamine, la jeune Marie Mehez, venait prévenir M. Doutrelon que l'ouvrier était retourné à la maison, d'où il était sorti accompagné d'un autre pupille, Paul Trannier, 18 ans, de Lyon, occupé chez M. Spriets, cultivateur.

Trannier a déjà été condamné 3 fois pour vol.

Ils s'étaient dirigés, dit la fillette, vers la ferme Broudumetz, à Laventie, où est occupé un 3e pupille, Jules Devos, 17 ans, de Calais, titulaire également de 3 condamnations pour vol et vagabondage.

M. Doutrelon rentra chez lui et trouva les trois tiroirs de son secrétaire sur le parquet de sa chambre : le meuble avait été troué sur le côté à l'aide d'un passe-partout.

Une cachette située dans le plancher, où le charron mettait ses économies, avait été vidée.

M. Doutrelon se mit à la recherche de Clos ; il le rencontra à la Chapelle-d'Armentières, au hameau de l'Armée. Clos était accompagnée de Trannier et de Devos.

Ces deux derniers prirent la fuite.

Clos, arrêté et fouillé par son patron, fut trouvé porteur de 75 francs. Il avoua avoir passé par le hangar et avoir pénétré au 2e étage, à l'aide d'une échelle.

M. Emile Buisine, 35 ans, charron à l'Armée et M. Emile Vanderbache 25 ans, sabotier à Fleurbaix, s'en furent à la poursuite des deux autres jeunes gens qu'ils rejoignirent bientôt.

Trannier avait sur lui 60 francs que Clos lui avait remis, après lui avoir proposé de passer en Belgique.

Quant à Devos, il n'avait sur lui que de